



Arribru
Rue de la Gare 12
Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

026 520 74 21
arribru@cheyres-chables.ch

Procès-verbal Assemblée des délégués Arribru

Lieu :	Salle communale, Rovray	
Date :	23 mai 2024 à 20h15	
Délégués	CHEYRES-CHABLES ESTAVAYER LULLY ROVRAY YVONAND	Delley Stéphane Raetzo Carole Vernier Marie-Jo Gallandat Pierre-André Moser Philippe
Comité de direction	CHEYRES-CHABLES ESTAVAYER LULLY ROVRAY	Cornioley Christian Joye Jean-Marc Bonfils Jérémy Richard Mathieu
Observateurs	Fontainier GRAC	Monney Pierre-Alain Bonfils Jérémy
Administration	Secrétaire/caissière	Dubey Marlyse
Excusés	Commission financière ECA ECAB Fribourg YVONAND (comité) Commission financière OFROU Service routes/VD	Aegerter Philippe Courbat Rémy Krattinger Laurent Marques Laura Rapo Philippe Ratzé Alexandre Simond Eric
Absents	RIBI SA	Pury Johann

En sa qualité de président de l'assemblée des délégués, Philippe Moser salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue la salle communale de Rovray.

Etant donné qu'aucune objection n'est formulée au sujet du mode de convocation, M. Philippe Moser donne la lecture de l'ordre du jour, soit :

1. Appel des membres délégués et détermination du nombre de voix par délégué
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023 à Lully
3. Répartition des délégués pour la période législative 2022-2026
4. Comptes de résultats 2023
Compte des investissements 2023
Rapport de la commission financière
Approbation des comptes de résultats et des investissements 2023
5. Nomination d'un membre de la commune d'Estavayer au comité directeur
6. Communication du fontainier
7. Communication du Président du comité-directeur
8. Divers

Aucune remarque n'est formulée au sujet de l'ordre du jour.



1. Appel des membres délégués

La secrétaire procède à l'appel des membres-délégués.

Conformément à l'article 12 de nos statuts, la majorité absolue est atteinte et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023 à Lully

Le PV de la dernière assemblée a été joint à la convocation et les délégués n'en demandent pas la lecture.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité à main levée.

3. Répartition des délégués pour la période législative 2022-2026

En début de législature, il a été oublié de valider la répartition des voix par délégués pour cette période législative. La mise à jour a été effectuée et aucun changement n'est à constater.

La répartition des voix par délégué est donc de :

- Cheyres-Châbles : 6 voix
- Lully : 2 voix
- Estavayer : 1 voix
- Rovray : 1 voix
- Yvonand : 3 voix
-

Pour un total de 13 voix.

4. Comptes de résultats 2023

Un exemplaire des comptes 2023 a été envoyé avec la convocation, ils ne sont pas lus. La caissière, Mme Marlyse Dubey, présente les comptes.

Le compte de résultat 2023 boucle avec un total des charges de CHF 443'021.50 et ce montant est égal aux produits. Une baisse de 4% des charges est constaté par rapport à 2022. Les frais d'exploitation du GRAC ont quasiment doublé entre 2022 et 2023, mais sont à mettre en parallèle avec l'augmentation des achats d'eau au GRAC.

Comptes d'investissements 2023

Des travaux ont été réalisés pour les turbidimètres, le remplacement des débitmètres ainsi que le remplacement de la visualisation et de la sécurité des portes d'accès. Ces investissements sont maintenant terminés.

Rapport de la commission financière

La commission financière effectue son rapport en mentionnant que sous l'angle financier, il n'y a aucune remarque particulière à formuler sur l'établissement des comptes 2023 et sur la gestion



financière de l'Association. Elle recommande à l'assemblée des délégués de l'Arribru de les approuver, tout comme le rapport de la fiduciaire chargée de les contrôler formellement.

La commission financière demande d'appliquer la directive relative à la dissolution de la réserve. La réserve liée au traitement du patrimoine doit être transférée au compte Financement obligatoire pour le maintien de la valeur, et qui est intitulé dans les comptes 2023 Réserve obligatoire de l'eau. La commission estime d'autre part que cette réserve est élevée et couvre actuellement largement les amortissements.

La commission a également étudié le contrat du fontainier. Elle conseille au comité d'établir un contrat de 2 ans renouvelable afin de ne pas devoir engager une procédure de marché public.

Approbation des comptes de résultats et des investissements 2023

Les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre de la commune d'Estavayer au comité directeur

M. Jean-Marc Joye était considéré jusqu'à ce jour comme membre auditeur. Les nouveaux statuts étant entrée en vigueur, un candidat d'Estavayer doit être nommé.

M. Jean-Marc Joye est nommé par applaudissement. M. Moser le remercie et se réjouit de continuer à collaborer avec lui.

6. Communication du fontainier

M. Pierre-Alain Monney, fontainier, détaille les principaux travaux réalisés en 2023 : le remplacement des débitmètres et le remplacement de la gestion de commande. Il a également beaucoup travaillé avec le comité sur le futur cahier des charges du fontainier. Il a également été formé sur la nouvelle plateforme de prélèvements du Canton et se réjouit de cette évolution.

7. Communication du Président du comité-directeur

M. Christian Cornioley, président du comité directeur fait part de 3 informations :

1. Une page d'histoire s'écrit : le comité directeur a validé le contrat qui nous liera avec Aquagestion Sàrl. Il félicite notamment Jean-Marc et Mathieu pour tout le travail fait en amont. Il prend également note de la remarque de la commission financière à ce sujet.
2. Chlorothalonil : Le Tribunal Fédéral a débouté Cyngenta. Nous devons à l'avenir être en-dessous de la valeur de 0.1 et cela aura des répercussions coûteuses pour nous.
3. Plusieurs démarches sont en cours dans les communes-membres soit pour rechercher de nouvelles ressources, soit pour optimiser les captages actuels, ou encore pour effectuer des tests pour réduire le Chlorothalonil.

M. Joye ajoute que le Chlorothalonil n'est que la pointe de l'iceberg. Nous devons à l'avenir également traiter les micropolluants.



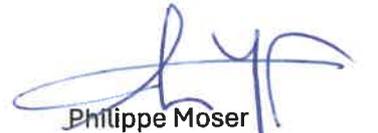
8. Divers

Il n'y a aucun divers.

La commune de Rovray a le plaisir d'offrir l'apéritif.

M. Moser remercie encore le comité-directeur pour tout le travail effectué et clos l'assemblée à 20h35.


Marlyse Dubey
Secrétaire


Philippe Moser
Président de l'assemblée

Cheyres, le 2 juin 2024

Copies

À toutes les communes-membres
Aux délégués et membres du comité directeurs
Aux observateurs